

JOURNAL DE COMMERCE

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Directeur-Gérant: ALBERT REBOUX

LE MINISTÈRE

Le décret de convocation des Chambres a paru dans le Journal officiel. Dans quelques jours, la session va être ouverte. Les questions qui se présentent naturellement à l'esprit sont celles-ci: « Que va devenir le ministère Brissot? S'il disparaît, qui prendra le pouvoir? »

On prête au cabinet actuel l'intention de donner sa démission la veille de la rentrée des Chambres. M. Brissot ne voudrait pas, dit-on, paraître aux représentants du pays avec un ministère aussi mal équilibré que celui dont nous jouissons, et qui a perdu deux de ses membres dans la bataille électorale. Mais il est probable que M. Grévy, qui n'est pas précisément un homme d'initiative, refusera les démissions qui lui seront offertes, et les aura peut-être prévues par un replâtrage ministériel.

Si le ministère Brissot se présente devant les Chambres, il aura le choix entre deux politiques: l'action ou l'immobilité. En prenant une initiative quelconque, le moins qu'il risque, c'est de donner aux passions de la gauche l'occasion de se manifester et de rendre toute concentration impossible. Qu'il propose l'expulsion des princes, la mise en accusation de M. Ferry, ou la suppression du budget des cultes, les résultats seront probablement les mêmes. Une partie de la gauche votera avec les conservateurs et mettra le ministère en minorité.

Il est vrai qu'une feuille officieuse a annoncé l'intention du gouvernement de considérer comme nuls et non vains les votes de la droite, mais une telle mesure serait tellement illégale, qu'on peut espérer que nos gouvernants reculeront devant sa mise à exécution. Constituer une majorité factice dont tous les votes seraient des ordres que le ministère s'empresserait d'exécuter, ce serait transporter tous les pouvoirs dans cette fraction de la Chambre, ce serait le contre-coup — sans Congrès — de la Constitution. Que le ministère Brissot se décide à prendre l'initiative, et il sera donc probablement mis en échec à bref délai.

Si, au contraire, il se renferme dans une politique négative, il devient bien vite suspect aux yeux de la majorité. Les radicaux le combattent pour préparer l'avènement de M. Clémenceau; les opportunistes l'accablent pour venger leur chef, M. Ferry.

Il est possible que la gauche donne à M. Brissot, aux dépens de son ministère un bel exemple de cette concentration des forces de la gauche qu'il a tant prêché. Qui remplacera le cabinet actuel? Deux noms sont indiqués jusqu'ici par les circonstances: ceux de MM. Lockroy et Clémenceau.

Mais le « premier élu » de Paris, dans une lettre rendue publique, ayant déclaré que son ambition n'allait pas jusque-là, M. Clémenceau est donc tout indiqué. Le parti de gauche semble vouloir l'accepter avec une certaine satisfaction. En outre, afin de ne décourager personne de ceux qui voudraient le soutenir, l'ancien député de Montmartre a donné à entendre qu'il ne refuserait pas le pouvoir. Si donc, d'un côté, M. Brissot croit habile de pousser M. Clémenceau à la présidence du conseil; si, d'un autre côté, M. Clémenceau laisse entrevoir un certain désir d'arriver aux affaires et de donner sa mesure, il est probable que ses vœux seront exaucés.

ral du Rhône: Canton de Givors. MM. Prenat, conservateur, 1.769 voix. Elu. Lourd, opportuniste, 1.012. Il a agité de remplacer M. Picard, opportuniste, délégué.

Paris, 2 novembre. — Il est venu aujourd'hui beaucoup de députés au palais Bourbon. Actuellement la plupart des places sont déjà retenues. On parle de réunions préparatoires qui auraient lieu à partir de demain.

Nos fonctionnaires On lit dans le National: « Plusieurs de nos confrères disent que le mouvement administratif annoncé depuis quelque temps, n'aura lieu qu'après l'ouverture de la session extraordinaire de 1885. Cette décision, qui a été récemment prise par le cabinet, vient appuyer la nouvelle que nous avons publiée avant hier concernant l'intention des ministres de donner leur démission avant la rentrée des Chambres. Le ministre de l'Intérieur doit laisser ainsi à son successeur le soin d'apporter dans le personnel administratif les changements que le nouveau cabinet jugera nécessaires.

Les élections en Prusse Le résultat des élections pour la Chambre des députés de Prusse, n'est pas encore entièrement connu. Tout ce que l'on sait c'est qu'en somme, il n'y a guère que les nationaux-libéraux et les progressistes dont la situation soit changée jusqu'à présent, les uns gagnant cinq ou six sièges au détriment des autres. Tous les hommes marquants de l'opposition sont réélus.

La question birmane Des dépêches anglaises font pressentir l'ouverture des négociations contre la Birmanie. Le succès final des anglais est certain, mais le roi Thibaw pourra la faire chèrement acheter.

Un assassinat dans la Loire Orléans, 2 novembre. — Dans la nuit de samedi à dimanche, un assassinat dont l'auteur est encore inconnu a été commis à Gidy (Loiret). La victime est le nommé Ganchet, âgé de 31 ans, charretier, marié, père de famille, qui était porteur d'une somme de 250 francs. Le vol a été le mobile du crime.

Le choléra Rome, 2 novembre. — Il y a eu hier, dans la province de Palerme, 27 cas de choléra et 19 décès, dont 17 ont été constatés dans la ville de Palermo.

Un cas a été constaté dans la province du Trapani.

LA NOUVELLE LEGISLATURE

On nous écrit de Paris: « M. Clémenceau est, depuis hier, de retour à Paris. Je vous ai dit que son arrivée était impatiemment attendue par le ministère au sujet de sa reconstitution et de son programme ou plutôt de sa déclaration; je dois ajouter qu'il ne l'était pas moins par M. Lockroy, qui a besoin de se concerter avec le leader des radicaux pour sa réunion plénière.

Les nouveaux députés semblent si hésitants et paraissent si faciles à se laisser entraîner dans le courant où les pousserait une main ferme et habile, que l'on s'explique les efforts déjà tentés dans ce but par les partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et de l'impôt sur le revenu. Mais, comme ils sont trop fins pour démasquer ouvertement leurs batteries au sujet de ces deux ordres de revendications, ils ne les font figurer dans leur programme que sous des titres divers: abandon de la politique concordataire; réforme de l'assiette de l'impôt. Et ils les relèguent au 3e et au 4e plan, l'épuration des fonctionnaires et la liquidation des affaires coloniales venant en première ligne.

Une fois les adhésions à ce programme de gouvernement recueillies et elles paraissent devoir être nombreuses attendu son caractère représentatif comme un minimum et les expressions essentiellement adhésives des formules, on aborderait résolument la réunion plénière à laquelle il ne sera demandé qu'une chose: l'accord sur les quatre points ci-dessus comme devant servir de base aux travaux de la nouvelle législature.

voir gouverner à leur guise, mais pour rendre en même temps tout retour à jamais impossible à leurs successeurs éventuels plus ou moins modérés, car alors ce serait le glâcis pur et même plus que le glâcis. »

La question d'Orient

La conférence des ambassadeurs à Constantinople en est toujours à sa réunion préliminaire, absolument comme si cette réunion avait démontré que l'accord n'existant qu'à l'état platonique, il s'était évaporé aussitôt qu'on avait abordé les moyens pratiques de prévenir un conflit dans la région des Balkans, tout en donnant satisfaction aux aspirations de la Roumélie.

Aujourd'hui, le Daily-News prétend savoir que tandis que la Russie déclare formellement qu'elle ne peut permettre que des troupes turques entrent dans la Roumélie Orientale, l'Angleterre, la France et l'Italie admettent que la Turquie a le droit d'envoyer des troupes dans cette province, mais qu'elles demandent qu'on tienne compte des aspirations unanimes du peuple bulgare. Elles déclarent, toutefois, que si le statu quo ante peut être rétabli sans effusion de sang, elles sanctionneront son rétablissement.

Ces points de vue sont différents, et d'autre part, l'exposé de la situation fait samedi dernier par le Comte Kalnoky, à la séance des Délégations, prouve tellement à l'évidence, puisque le premier ministre de l'Empereur François-Joseph assure qu'en dehors de la stipulation établissant que l'on ne s'y occuperait que de la question roumaine, les trois empires sont entrés sans autre engagement à la Conférence, que l'on commence à devenir inquiet à Constantinople. Les Turcs, en effet, et c'est le Daily-News qui le constate, sont maintenant persuadés qu'ils doivent se préparer à quelque chose de plus sérieux qu'une guerre avec la Bulgarie, la Serbie et la Grèce.

Quoi qu'il en soit, l'on espère bien ici que M. de Freycinet ne se départira pas de la réserve qu'il a imposée au marquis de Noailles, dans les instructions qu'il lui a adressées, instructions qui se résument dans cette recommandation de n'engager en rien l'action ou les intérêts de la France dans les résolutions qui pourront être prises par la conférence.

Les braillards de la rue

La cour de cassation, gardienne précieuse de la loi, vient de nous jouer un joli tour, et dont nous allons bientôt apprécier tous les avantages. Elle restitue, solennellement, à tous les crieurs de journaux, de brochures, de choses imprimées, plus ou moins obscures, le droit d'interpeller le boulevard et les rues pour leur vendre et d'y vendre toute sorte de boniments, quels qu'ils soient, propres à rendre plus facile l'écoulement de leur marchandise.

Il y en a pour dire que la Cour suprême aurait cent fois mieux fait de se taire; pourquoi? Elle rappelle tout simplement, par son arrêt, qu'une loi existe, qui n'est point abrogée, et que nul n'a le droit d'y porter atteinte. Tant pis pour ceux qui l'ont faite! Or les avait assez prévus.

Aujourd'hui, le mal étant grand, ce sont eux qui crient le plus fort. Après avoir livré la rue à tous les camelots et gens de rien, en quête de quelques sous, sans se préoccuper des passants, les voilà furieux contre l'arrêt de la cour de cassation. Mais il est parfait cet arrêt et ne signifie point autre chose qu'un rappel à l'ordre. Vous avez fait une loi, malgré toutes les observations qui ne vous ont point été égarées; il arrive que cette loi vous gêne, et alors vous ne demandez plus mieux que de la voir virtuellement abolie.

Pardon! disent alors les magistrats de la cour de cassation, il est possible que la loi soit mauvaise; nous en sommes même entièrement convaincus, et c'est la mort dans l'âme que nous vous rappelons à la stricte observance de votre législation. Dans tout votre arsenal, il n'y a pas une arme contre les crieurs de la rue; par conséquent, bon gré mal gré, ils continueront de crier; bien mieux même, ils crieront ce qu'ils voudront, sans que vous ayez à y voir.

tenir la mer, nous dûmes nous contenter de fuir dans les îles; encore eûmes-nous bien de la peine à en atteindre une; nous fûmes sombres à deux ou trois reprises différentes.

Le dimanche, nous nous aperçûmes que nous étions poursuivis. Toutes les barques du port avaient été réquisitionnées et lancées pour nous rechercher, avec promesses de récompenses pour qui nous ramènerait morts ou vifs. Le soir, nous étions pris par deux barques, mais, intimidés par nos fusils, les annamites se contentèrent de nous rançonner. Nous en fûmes quittes pour dix-huit ligatures.

Mais il fallait dépister nos ennemis; nous voyagâmes toute la nuit et ce n'est que le lundi, vers 10 heures, que nous arrivâmes à une grande baraque qui aurait pu nous conduire à Qui-Nhon. Mais le banquier, il refusa obstinément de nous rendre. Après de longs pourparlers, il nous dit, comme pour se moquer de nous: « Mais vous n'avez pas besoin de monter dans ma barque pour vous sauver, il y a dans le port un navire européen qui vous sauvera. » Personne ne crut à sa parole.

Le 20 novembre, nous sommes allés à la messe, et pendant que nous nous occupions de nos préparatifs, nous avons vu entrer dans la baraque un grand nombre de soldats français. Ils nous ont dit: « Vous n'avez pas besoin de monter dans ma barque pour vous sauver, il y a dans le port un navire européen qui vous sauvera. »

Montés à bord, nous demandons des nouvelles. Quelles nouvelles! Les Pères Poirier, Garn, Guégon, Martin, Mirès, Barrot, Châtelet, Dupont, ainsi que beaucoup de prêtres annamites, étaient tous avec de vingt à trente mille chrétiens. Nous étions étendus sur des matras, lorsque le 20 Monsieur reçut une lettre que j'avais remise à un barquier païen le 18. Aussitôt Sa Grandeur fit un navire allemand, en rade à Qui-Nhon, pour venir nous sauver s'il y avait possibilité.

Après le dimanche soir, il pendant courage, lorsque nous arrivâmes. Toute la nuit nous embarquâmes des chrétiens réfugiés sur les montagnes qui bordent la mer. Nous en pâmes sauver sept cents et eûmes la douleur d'en laisser deux mille trois cents voués au massacre.

Et ce sont des Allemands, bien cher Père, qui sont venus nous sauver, nous Français; ce sont des Allemands protestants qui sont venus nous sauver, nous missionnaires français catholiques et non chrétiens, tandis que les Chameaux et les Couray, avertis des massacres, répandaient que les missionnaires et les chrétiens étaient une quantité négligeable; tandis qu'un bâtiment de guerre français, le Lion, venait massacrer quatre-vingt chrétiens innocents que l'on demandait le salut et qu'il laisse égarer; à une portée de fusil de son bord, sans s'occuper des Français qui se trouvaient à terre et avec des annamites et marcher pendant deux heures et demie pour arriver à la maison du Père, que je trouvais gardée par des païens. Le Père avait fui le 24 avec ses chrétiens.

Je ne trouvais qu'un catholique avec six chrétiens, ainsi que les religieux, que je ne pus sauver, ne pouvant rien contre la multitude des païens. A mon arrivée, on mit le feu à la maison et je fus couronné.

Peu de temps après, une patrouille, mais je fus profondément blessé par la mitraille; mais je voyais le bateau, je tirai trois coups pour me faire reconnaître. La détonation arrêta deux barques, la troisième était trop avancée pour pouvoir reculer. Je la fis mettre en joue par mes deux Annamites et lui commandai de charger ses voiles. A son grand étonnement, je sautai à son bord, et y fis passer mes gens et j'abandonnai ma première barque. C'est avec ma capture que je fus conduit à bord du bateau français, où j'arrivai exténué de fatigue et les jambes crispées par le froid, et qui me ramena à Saïgon. C'est avec un vif mécontentement que la population de la colonie vit rentrer ce bateau, qui m'avait refusé son concours, surtout lorsqu'elle vit le lendemain le bateau allemand revenir avec plus d'un millier de chrétiens qu'il avait pris à Qui-Nhon.

Mais maintenant, nous voici à Saïgon avec deux mille sept cents chrétiens. Nous avons déjà acheté pour six mille piastres de riz; vous devinez que pour une mission qui a tout perdu, même ses missionnaires, ce n'est pas chose facile que de payer cette somme. La charité des chrétiens de France ne nous abandonnera pas.

Gutroff, missionnaire apostolique de la Cochinchine orientale.

L'attentat contre M. de Freycinet

M. le Juge d'instruction Benoit s'est rendu hier chez M. de Freycinet, afin de recueillir sa déposition. Déposition peu importante, en somme, car, ainsi que nous l'avons expliqué le premier jour, le ministre s'est à peine aperçu de l'incident.

M. de Lesseps a été également entendu. Il a déclaré que les faits dont se plaint Mariotti ne peuvent aucunement engager la responsabilité de la Compagnie de Panama, les employés qu'il accuse étant à la solde de deux entrepreneurs, MM. Couvreur et Hersent. Ils relevaient du tribunal consulaire.

Mariotti déclare, de son côté, qu'il ne l'a pas compris autrement, et c'est pour cela, dit-il, que le tribunal consulaire ne lui ayant pas rendu justice, il est venu en appeler au ministre des affaires étrangères.

On fait observer encore qu'à l'époque indiquée, c'était M. Jules Ferry et non M. de Freycinet qui avait le portefeuille des affaires étrangères. A cela il réplique que c'est le titulaire actuellement en fonctions qui peut seul lui donner satisfaction. C'est pour cela qu'il a, non pas cherché à commettre un crime sans motif, mais à faire un éclat.

Le défenseur de Mariotti, M. Laguerre, a cru devoir écrire à M. de Freycinet pour lui faire part de la déclaration de son client et lui expliquer les raisons pour lesquelles il a accepté cette cause, en dehors de toute pensée personnelle ou politique.

M. de Freycinet lui a répondu une lettre dans laquelle il le remercie de sa démarche. Il termine en disant: « Comme je n'en veux pas à Mariotti, je me réjouis que vous ayez choisi comme son défenseur.

On va procéder à de nouvelles constatations au sujet de la direction de la balle tirée par Mariotti.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La nouvelle crise lyonnaise

Voici, de nouveau, l'industrie lyonnaise en crise. Il est évident que cette grande industrie s'agit dans une impasse où elle s'est, elle-même, délibérément engagée, à son grand dommage, selon qu'elle commence à le reconnaître. Une lettre émanant d'un fabricant de Lyon, ne nous apprend-elle pas, en effet, que 12,000 métiers sont inoccupés quand 16 à 17,000 métiers fonctionnent? Et n'y a-t-il pas là, vraiment, l'indice d'une situation lamentable!

Les fabricants en souffrent assurément; mais les ouvriers en sont les victimes les plus à plaindre, à notre avis. Lors de la crise dernière, au mois de juin, il a été fait, sur la modicité de leurs salaires, des révélations inattendues. Ces salaires sont descendus pour certaines branches, au-dessous de ce qu'on paye aux ouvriers ruraux.

Or, c'est précisément le cas pour l'industrie lyonnaise. Cette industrie, qui est séparée volontairement du reste des industries françaises et a prétendu prospérer par la liberté, se débat aujourd'hui sous le poids de la concurrence étrangère, dans des difficultés qui ne peuvent point ne pas retomber sur la malheureuse population qu'elle emploie. Et c'est ce qui arrive très doublement.

LES MASSACRES DANS L'ANNAM

Voici encore une lettre d'un missionnaire de Cochinchine, relative aux affreux massacres dont ce pays a été le théâtre. On y trouvera une nouvelle condamnation de la criminelle politique qui a fait de l'amitié de la France un prétexte et une ruine pour les malheureux chrétiens annamites, au lieu d'une protection:

Saïgon, le 6 septembre. Vous connaissez déjà les terribles événements dont notre pauvre mission de Cochinchine orientale vient d'être le théâtre; mais je suis sûr que vous seriez heureux de connaître en détail ce qui concerne chaque district. Je vais donc vous raconter en quelques mots ce qui s'est passé dans mon cher district de Khanh Hoa.

Comprise entre le cap Verela et le faux cap du même nom, la province de Khanh-Hoa s'en va se perdre dans les montagnes du Laos. C'est un pays d'aspect montagneux, mais beaucoup plus peuplé que les provinces du nord sont soulevées, nous sommes 200,000 habitants, pauvres et persécutés.

J'arrivais le 15 mars dans ce camp que j'étais appelé à diriger. Je me suis mis aussitôt à l'étude de l'annamite; vers la fin de juin, je commençai l'administration avec mes chrétiens, au nombre de trois mille, de concert avec le P. Auger, qui devait me céder le district au mois d'août. Tout alla bien jusqu'au mois de juillet; j'avais au moins vingt-cinq catéchumènes, dont onze seulement furent baptisés, les autres ayant été dispersés par la persécution.

Le 20 juillet arriva la triste nouvelle que trois cent cinquante chrétiens ont été massacrés au Tu-ngia avec sept mille chrétiens. A partir de ce jour les païens ne mettent plus de bornes à leurs exactions. Le grand mandarin de la province livre toutes les armes de la citadelle aux insurgés qui s'organisent.

Le 25, un prêtre annamite qui me servait de vicaire arrive de Qui-Nhon et m'annonce que toutes les provinces du nord sont soulevées, que les lettres commencent leur œuvre d'extermination.

Des lors, mes chrétiens affolés s'enfuirent dans les montagnes pour échapper à une mort inévitable. Jusqu'à 600 nous n'eûmes à déplorer que quelques vols et incendies de maisons.

Un lettré nous apprend que le Binh-Dinh même, qui se trouvait sous la sauvegarde de la concession française et des soldats français, avait été mis à feu et saqué le 16 et le 17 août.